



REGLEMENT du CHALLENGE DEPARTEMENTAL C.S.O. CLUB - PONEYS 2012 du VAL D'OISE

L'esprit du challenge consiste à organiser un circuit d'épreuves de qualité afin de fidéliser les cavaliers sur les épreuves organisées dans le département et proposer une animation aux clubs pour les attirer vers la discipline et se préparer aux circuits officiels dans les meilleures conditions.

Le Calendrier :

Organisateurs	Dates	Organisateurs	Dates
VALLANGOUJARD C. Equestre La Chapelle	09/10/2011	GENAINVILLE Association ACG	11/12/2011
LE PLESSIS BOUCHARD Centre équestre	16/10/2011	BETHEMONT la Forêt C. Equestre Laos du Roncerais	11/03/2012
ANDILLY C. Equestre La Forêt	06/11/2011	BOISEMONT C. Equestre L'Épinette	18/03/2012
BETHEMONT la Forêt C. Equestre Le Val Kalypso	20/11/2011	VIGNY Le Centaure	25/03/2012
		AUVERS sur OISE Teams Gloriant	A définir

Seules les dates indiquées servent au support du Challenge Départemental de CSO Club et poneys 2012.

Les épreuves : (règlement FFE CSO 2011 et application du règlement FFE CSO 2012 à parution).

N°	Nom de l'épreuve	CAVALIERS	Barème sur les qualificatives	Barème championnat / finale
N°1	Club 4 vitesse	Voir règlement FFE CLUB	Barème A à temps différé	2 étapes et 2 ^{ème} étape au chrono
N°2	Club 3 Grand Prix	Voir règlement FFE CLUB	Barème A à temps différé	2 étapes et 2 ^{ème} étape au chrono
N°3	Club 2 Grand Prix	Voir règlement FFE CLUB	Barème A à temps différé	2 étapes et 2 ^{ème} étape au chrono
N°4	Club 1 Grand Prix	Voir règlement FFE CLUB	Barème A à temps différé	2 étapes et 2 ^{ème} étape au chrono
N°5	Club élite Grand Prix	Voir règlement FFE CLUB	Barème A à temps différé	2 étapes et 2 ^{ème} étape au chrono
N°6	Club 3 Grand Prix + de 27 ans	Voir règlement FFE CLUB	Barème A à temps différé	2 étapes et 2 ^{ème} étape au chrono
N°7	Club 2 Grand Prix + de 27 ans	Voir règlement FFE CLUB	Barème A à temps différé	2 étapes et 2 ^{ème} étape au chrono
N°8	Club 1 Grand Prix + de 27 ans	Voir règlement FFE CLUB	Barème A à temps différé	2 étapes et 2 ^{ème} étape au chrono
N°9	Club élite Grand Prix + de 27 ans	Voir règlement FFE CLUB	Barème A à temps différé	2 étapes et 2 ^{ème} étape au chrono
N°10	Poney 4 Grand Prix	Voir règlement FFE CLUB	Barème A à temps différé	2 étapes et 2 ^{ème} étape au chrono
N°11	Poney 3 Grand Prix	Voir règlement FFE CLUB	Barème A à temps différé	2 étapes et 2 ^{ème} étape au chrono
N°12	Poney 2 Grand Prix	Voir règlement FFE CLUB	Barème A à temps différé	2 étapes et 2 ^{ème} étape au chrono
N°13	Poney 1 Grand Prix	Voir règlement FFE CLUB	Barème A à temps différé	2 étapes et 2 ^{ème} étape au chrono

Epreuves hors challenge à programmer au choix de l'organisateur : Ponam A2 et A1.

Engagement et déroulement des épreuves :

Engagements : Epreuves Club & Poneys : Par Internet ou sur place (suivant l'avant programme).

Montant de l'engagement : Epreuves Club & Poneys : De l'ordre de 15. 00 € / engagement Internet, 25. 00 € / engagement sur place. Les engagements du championnat seront majorés.

Ordre des épreuves : Ordre des épreuves : Indice le plus élevé (club et poneys ensemble) au plus bas. Si épreuves hors challenge, seront programmées en fin de programme.

Concours limités à maximum 250 engagés tout compris. Pas d'engagés sur place si 250 engagés à la clôture des engagements

CDEVO Maisons des Comités Sportifs Jean Bouvelle 106 rue des Bussys
95600 EAUBONNE ☎ 01.39.59.74.02 ☎ 01.39.59.74.02

E-mail CDEVO95@aol.com sites Internet : equitation95.com - ffe.com

Association 1901 : W953000852 – Siret : 413 288 192 000 29 – APE : 9319 Z – Siren : 413 288 192

Conditions de participations des cavaliers :

Chaque participant doit obligatoirement être titulaire des documents suivants et pouvoir les présenter au contrôle à tout moment du challenge :

1. Licence de pratiquant avec Certificat Médical de l'année en cours, délivré par un établissement affilié en Val d'Oise,
2. Licence de compétition de l'année et/ou galop requis en fonction de l'épreuve montée,
3. Ou être engagé par un établissement affilié en Val d'Oise,

Un cavalier qui change d'établissement en cours de challenge ne pourra continuer les épreuves que s'il va dans un autre établissement du Val d'Oise.

4. Participations : Voir règlement FFE CSO.

Conditions de participations des chevaux :

- Participations : Voir règlement FFE CSO.

Tenues et harnachements :

Conforme au règlement FFE CSO.

Il est demandé aux cavaliers d'être en tenue aux remises des prix et s'ils sont à cheval de se faire représenter.

« CHALLENGE DEPARTEMENTAL de CSO CLUB & PONAM 2012 » par série : Classement des concours qualificatifs :

- Conforme au règlement FFE CSO CLUB de l'année en cours.

Remise de prix : Il est recommandé de récompenser un 1/4 des cavaliers classés.

Conditions de participations et règlement de la finale :

Le règlement des championnats départementaux FFE CSO sera appliqué. Classement spécifique + et - de 27 ans pour l'ensemble des épreuves.

Classement « CHALLENGE DEPARTEMENTAL de CSO CLUB 2012 » :

Ce classement est obtenu par l'addition des 5 meilleures performances obtenues dans la même série.

Calcul du classement : 5 meilleures performances = Total général du "Classement challenge 2012". La base des récompenses de la Soirée des Champions 2012 est le podium de chaque série avec classement spécifique + et - de 27 ans pour l'ensemble des épreuves.

Pas de possibilité de cumuler des points d'une série à l'autre (Exemple club 1/club 2) mais les cavaliers qui débutent le challenge dans une série de 26 ans et - et qui, en cours de challenge ont 27 ans, les points de qualifications acquis en série de moins de 26 ans et -, seront transférés dans les classements de 27 ans et +.

Pour un cavalier montant plusieurs chevaux dans une épreuve, seule sa meilleure performance sera prise en compte pour le classement championnat.

Pour un cavalier engagé sur plusieurs niveaux de championnats, seul le classement dans le championnat le plus élevé sera pris en compte pour le classement championnat.

Dans chaque épreuve, un cavalier ne sera classé qu'une fois, sa meilleure performance, laissant sa seconde place au cavalier suivant pour le classement championnat.

Barème des points :

¼ de cavaliers engagés reçoivent des points de bonifications, fonction du nombre de partants dans chaque épreuve, pour exemple : épreuve de 100 engagés, (voir fiche annexe en explication du mode de calculs)

Places	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	Etc	25 ^{ème}	Pour les suivants	les Cavalier éliminé ou abandon
Points	25 Pt	24 Pts	23 Pts	22 Pts	...	1 pts	1 pts	0 pts

C'est le cavalier ayant le plus de points qui remportera la série.

(A confirmer) **Challenge DESTRIER COPAM clubs** : La société DESTRIER COPAM partenaire du comité départemental soutien les clubs du Val d'Oise par l'attribution d'une tonne de granulé DESTRIER aux clubs ayant le plus grand nombre de cavaliers classés dans le premier tiers de l'ensemble des séries d'une discipline.

Pour tous les cas non prévus au présent règlement, se reporter au règlement concours FFE de l'année en cours.

Pour les autres cas, le Président du CDEVO et le Président de la Commission de CSO pourront prendre avis auprès de techniciens de la discipline avant de prendre une décision. La Décision est sans appel.

Cette actualisation du : **01/09/2011** annule l'édition précédente.

CDEVO Maisons des Comités Sportifs Jean Bouvelle 106 rue des Bussys

95600 EAUBONNE ☎ 01.39.59.74.02 📠 01.39.59.74.02

E-mail CDEVO95@aol.com sites Internet : equitation95.com - ffe.com

Association 1901 : W953000852 – Siret : 413 288 192 000 29 – APE : 9319 Z – Siren : 413 288 192